



DMSF 2023-08-29

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

**MAIRIE
DE
SISTERON** ✠

Département
des Alpes de Haute Provence

DECISION DU MAIRE

**CONVENTION SPECTACLE AVEC
LA COMPAGNIE DES 3 TRESORS / ECOLES**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le souhait de la ville de Sisteron d'organiser un Parcours Artistique avec les écoles, il y a lieu de signer la convention de cession d'un spectacle avec la compagnie des 3 Trésors, association loi 1901 dont le siège est situé rue du général Chérin (Espace Gérard Philippe), 88100 Saint Dié des Vosges.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention de cession d'un spectacle « Parcours Artistique » avec GYRAF à destination de toutes les écoles de Sisteron selon le planning établi du Lundi 18 Septembre 2023 au Mardi 03 Octobre 2023.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 5000 € TTC. Les repas du midi de l'intervenant seront offerts au restaurant scolaire.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à la Compagnie des 3 Trésors

Fait à SISTERON, le 11-09-2023
Le Maire,

D. SPAGNOU

